

## Guénange - Justice Quatre ans de prison ferme pour le chauffard âgé de 19 ans

Vu 144 fois

Le 05/02/2019 à 05:00



Samedi, en soirée, les gendarmes sont avisés qu'une voiture vient d'être volée à Guénange. Une surveillance est mise en place. L'Audi A6 est repérée vers minuit. Sauf que le type qui se trouve au volant appuie sur l'accélérateur et tente de semer la patrouille à ses trousses. Le bolide fonce, emprunte un rond-point à contresens, se déporte sur la voie de gauche, force les autres usagers à s'écarter. De Guénange, il roule vers Bertrange puis Illange avant de grimper sur l'A31 et de sortir à Uckange. C'est là que la voiture tape une rambarde de sécurité et s'écrase après dix minutes de course-poursuite effrénée. Le conducteur est interpellé. Il insulte les gendarmes, il menace de mort leur famille.

Chaim Zouri a 19 ans. Et autant de mentions à son casier. Le jeune homme est sorti de prison le 29 janvier. Il était présenté dès lundi devant le tribunal correctionnel de Thionville, en comparution immédiate.

Six infractions en récidive

Il reconnaît qu'il a voulu « s'amuser » au volant de l'Audi. Il s'en vante d'ailleurs dans ses déclarations aux gendarmes. Mais il assure qu'il n'a pas piqué la voiture. Même si un témoin et le propriétaire l'ont identifié.

Au final, il est condamné pour le vol et tout le reste (la conduite sans permis, la mise en danger, les dégradations, les menaces, les insultes, le refus de s'arrêter). « Sept infractions dont six commises en récidive », résume la vice-procureure de Thionville, Régine Gudefin. Le jeune homme, originaire de Stiring-Wendel, écope de 4 ans de prison ferme. Le tribunal y ajoute l'annulation des réductions de peine (50 jours) dont il avait bénéficié lors de son très récent séjour en détention. Il a tendu les bras pour retrouver les menottes dès le jugement rendu. À sa sortie, il lui sera également interdit de se présenter à Thionville et à Guénange pendant deux ans.

F. T.